

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2022.

(en K.Dinars)	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Juin-22	Juin-21	Déc-21
Produits d'exploitation bancaire	172 506	160 041	324 248	296 275	605 016
Intérêts	116 879	109 522	224 708	214 343	441 626
Commissions en produits	19 528	17 029	37 141	33 011	70 481
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	36 099	33 490	62 399	48 921	92 909
Charges d'exploitation bancaire	63 616	56 396	119 793	110 594	227 397
Intérêts encourus	61 948	55 200	116 885	108 667	223 093
Commissions encourues	1 668	1 196	2 908	1 927	4 304
Produit Net Bancaire	108 890	103 645	204 455	185 681	377 619
Autres produits d'exploitation	277	227	382	369	1 147
Charges opératoires	29 721	28 792	65 423	59 513	125 700
Frais de personnel	20 185	20 629	47 054	43 372	92 669
Charges générales d'exploitation	9 536	8 163	18 369	16 141	33 031
Structure du portefeuille au bilan			1 033 245	987 351	1 083 221
Portefeuille titres commercial			-	3 769	103 140
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 033 245	983 582	980 081
Bons de trésor en portefeuille			554 907	557 017	553 062
Encours net des crédits (1)			5 145 704	4 797 117	4 925 914
Encours des dépôts			4 989 926	4 580 125	4 634 053
Dépôts à vue			1 740 342	1 670 940	1 589 040
Dépôts d'épargne			1 704 748	1 583 329	1 644 477
Dépôts à terme			1 544 836	1 325 856	1 400 536
Emprunts et ressources spéciales au bilan			357 932	432 963	396 113
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			1 040 267	941 904	941 904
		•			

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Juin 2022 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 JUIN 2022

1. Bases retenues pour l'elaboration des indicateurs trimestriels :

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

<u>Titres de transaction</u> : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres d'investissement</u> : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

<u>Titres de placement</u> : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2022:

A la fin du 2^{ème} trimestre 2022, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- Les crédits à la clientèle (nets des provisions constituées) ont atteint **5.145.704** mille dinars au 30/06/2022, contre **4.797.117** mille dinars au 30/06/2021, soit une augmentation de **+7,3%.**
- Les dépôts de la clientèle sont en croissance de +8,9% passant de 4.580.125 mille dinars au 30/06/2021 à 4.989.926 mille dinars au 30/06/2022. Cette croissance est générée

essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+16,5%** et des dépôts d'épargne de **+7,7%**.

- L'encours des ressources spéciales a diminué de -17,3% passant de 432.963 mille dinars au 30 Juin 2021 à 357.932 mille dinars au 30 Juin 2022.
- Les produits d'exploitation bancaire ont augmenté de +9,4% pour atteindre 324.248 mille dinars au 30 Juin 2022 contre 296.275 mille dinars au 30 Juin 2021. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement +27,6%.
- Les charges d'exploitation bancaire sont en hausse de +8,3% passant de 110.594 mille dinars à fin Juin 2021 à 119.793 mille dinars à fin Juin 2022. Cette augmentation provient de la croissance des dépôts et de la hausse du TRE.
- Le Produit Net Bancaire a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2022 un montant de **204.455** mille dinars, contre **185.681** mille dinars à la fin du 2^{ème} trimestre 2021, soit une progression de +10,1%.
- Les charges opératoires ont augmenté de +9,9% pour atteindre 65.423 mille dinars au 30/06/2022 contre 59.513 mille dinars au 30/06/2021.